POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# 

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, Six mois, — . . . 10 » — Trois mois, — . . . 5 25 — 24 fr. » c.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis ontraire. — Les abonnements demandes, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. - Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

Omnibus-Mixte.

### DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express. Omnibus-Mixte. soir, Omnibus-Mixte. 4 - 13 -Express.

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3	heures	03	minutes	du	matin,	Mixte.
. 8		35	-		-	Omnibus-Mixte.
9		50	-		-	Express.
11	1	54	T. Series		111111111111111111111111111111111111111	Omnibus-Mixte.
5	anneal .	57	armen .		soir.	Omnibus.
40	THE LINE	1.0				Evaroce

### . PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . . . . 20 c. la ligne. 

Dans toute autre partie du journal. 75

Réserves sont faites:

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et mêma payées, sauf restitution dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au Bunkau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

### Chronique Politique.

Le séjour de la reine Victoria en Suisse ne pouvait échapper à la loi commune, qui fait du moindre déplacement d'un chef d'État un sujet de conjectures à perte de vue. La présence de lord Stanley à côté de sa souveraine, bien qu'elle eût été expliquée par une exigence formelle de la Constitution britannique, a fourni un prétexte de plus aux commentaires. Aussi quels efforts n'a-t-on pas faits, depuis quelques semaines, pour représenter Lucerne comme le centre d'une sorte de congrès européen semi-clandestin, et pour transformer le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne en touriste négociateur!

Au milieu des assertions de ce genre, qui ont surgi tour à tour, il en était une plus persistante que les autres : on parlait obstinément d'importantes entrevues entre la reine d'Angleterre et la reine de Hollande. Inutile d'ajouter que l'on rattachait ces mystérieuses conférences aux pourparlers dont il a été question naguère pour la formation d'une sorte de ligue franco-hollando-belge.

Deux journaux de Londres démentent aujourd'hui ces prétendues nouvelles.

Le Times se dit autorisé à déclarer que la teine des Pays-Bas a passé la saison d'été dans son château près de La Haye, et par conséquent n'est pas allée en Suisse.

Le Standard répète, de son côté, qu'il n'y a absolument rien de fondé dans les bruits repaissants qui prêtent à la France le projet d'établir une entente avec la Belgique et la

Hollande. Il ajoute que l'on peut avoir confiance dans les efforts de l'Empereur Napoléon en vue de conserver la paix.

Telle est aussi l'opinion exprimée par le journal financier le Bullionist, dans un article où il passe sommairement en revue les divers points saillants de la politique européenne. De cet examen ressort pour lui la double conviction qu'il n'y a point de question pendante susceptible de faire éclater la guerre, et que la rivalité d'armements qui s'est établie entre les grandes puissances est un gage assuré du maintien de la paix, « par suite des incertitudes de la lutte et de la certitude, pour l'agresseur, d'avoir à payer les frais de son attaque. »

Le Spectator envisage les choses d'un autre point de vue. Il établit un paratlèle entre la France et la Prusse, met en regard les ressources financières, la force militaire, les chances générales de victoire de chacune des deux puissances, et en tire la conclusion que le cabinet de Berlin ne doit rien épargner pour éviter une guerre. « Nous ne sommes pas assez téméraires, dit en terminant le Spectator, pour nous hasarder à prophétiser de quel côté resterait l'avantage, si la grande lutte s'engageait; mais nous n'hésitons pas à dire que l'Allemagne du Nord a plus d'un motif, et plus d'un motif sérieux, pour y regarder à deux fois avant d'abandonner l'idée de rester en paix avec la

Ces diverses appréciations se résument et se rencontrent, comme on voit, dans l'expression d'une même consiance et des mêmes vues pacifiques.

Dans la presse allemande, ce que nous trouvons principalement à relever aujourd'hui, ce sont les indices de plus en plus marqués du travail qui se poursuit en Saxe dans l'intérêt de l'hégémonie prussienne. Nous trouvons notamment, à ce sujet, le paragraphe suivant dans le nouveau Fremdenblatt, de Vienne:

« La présence du roi et de la reine de Saxe à Ischl a donné naissance à toutes sortes de conjectures et a naturellement provoqué une même quantité de démentis. Aujourd'hui on dément le bruit suivant lequel le roi Jean aurait l'intention de céder sa couronne à la Prusse. Pourtant ce bruit ne semble pas entièrement dénué de fondement, et il paraît y avoir un commencement d'intention.

» Nous entendons dire que cette intention avait sa raison d'être, car le cabinet prussien élève envers la Saxe des prétentions qui tendent à la médiatiser complètement, bien que par les traités ce royaume soit presque devenu une lieutenance prussienne, et il est donc bien possible que dans de telles circonstances le roi Jean ait préféré devenir un simple particulier indépendant plutôt que d'être roi par la grâce de la Prusse. »

Ce n'est pas là précisément une révélation, mais c'est une indication dont il convient de tenir compte.

On lit dans la Gazette de Turin :

Ainsi que le télégraphe l'a annoncé, le général Garibaldia donné sa démission de député au Parlement, en donnant pour raison les empêchements physiques.

Le Movimento dit que l'autorité, à Gênes, a

fait des perquisitions dans les boutiques de quelques armuriers.

Pour les articles non signés : P. Goder.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NIMÉS Le droit de réunion.

AFFAIRE LACY-GUILLON ET AUTRES. - RÉUNION DU 29 JUILLET.

Présidence de M. E. Gausse, vice-président, assisté de MM. de GIRY et GAUTHIER.

Nous avons fait connaître mardi le résultat du jugement rendu, le 28 août 1868, par le tribunal correctionnel de Nîmes, dans l'affaire Lacy-Guillon et autres.

Voici, d'après le Courrier du Gard, le compterendu de l'audience :

Audience du 28 août 1868.

Les prévenus, au nombre de trois, sont : MM.

1º Lacy Guillon, âgé de quarante-un ans, marchand d'estampes;

2º David Ribot, âgé de cinquante-deux ans, contre-maître de tissage;

3º Mathieu Breton , âgé de trente-sept-ans , négociant en vins, tous domiciliés à Nîmes.

Ils ont à répondre à la poursuite dirigée contre eux par le ministère public, savoir :

Lacy-Gnillon et Ribot, pour avoir, à Nîmes, le 29 juillet 1868, organisé une réunion électorale politique moins de cinq jours avant l'élection en vue de laquelle elle avait lieu.

Et Breton, pour s'être, à Nîmes, à la même époque, sciemment rendu complice des délits en prêtant ou louant le local dans lequel cette réunion a été tenue.

PEURLABROM.

### LE ROMAN DES MÈRES,

Par Alfred DES ESSARTS. DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Chez M. Zœhler, il y avait deux personnes malheureuses, agitées chacune à un titre différent, et obligées de garder au fond de leur cœur l'amertume qui le ron-

C'était Charlotte avec sa douleur, qui devenait de plus en plus sombre en s'éloignant de la date funeste.

Cétait la pauvre Emma, doublement orpheline et à qui le monde avait eu soin de prodiguer les dédains pour la punir d'avoir été momentanément élevée jusqu'à lui.

Une à une les anciennes connaissances de M. et Mme Morandot ne s'étaient pas privées de témoigner à Emma cette compassion humiliante qui est un surcroît

On avait affecté de ne plus voir en elle que la Bysanne déclassée. Quant à tendre la main à une enant jetée soudainement dans le désert d'une grande ville, nul n'y songeait.

En résumé, Emma devint le point de mire de toutes les observations frondeuses, de toutes les récriminations hostiles. Les railleries qui fondirent sur elle furent suivies à courte distance des anathèmes.

Souffrir sans relache, verser toutes les larmes de ses yeux, sentir les regrets les plus touchants, prier si humblement pour les chéris que la mort lui avait volés; être si modeste dans son maintien, si douce dans son langage, s'effacer tellement, et tout cela pour servir de cible aux haines les plus idiotes et les plus fé-

Déjà la jeune fille, qui voulait gagner noblement son pain par le travail, avait fait des tentatives afin de trouver des leçons de musique. Partout où elle se présentait, la malveillance alerte se tenait sur le seuil.

Le regret si vrai et si profond qu'Emma témoignait pour sa bienfaitrice finit par opérer une utile diversion sur l'esprit de Charlotte qui se dit : « La tendresse de l'enfant adoptif peut donc être réelle? Il n'est donc pas absolument besoin du lien du sang pour cimenter des affections qui traversent la vie? Qui sait si j'ai été équitable envers Eugène, et si celui que j'avais éloigné à la hâte ne m'eût pas de plus en plus donné des joies

Cette idée que d'abord elle ne voulait pas s'ayouer

germa insensiblement dans sa tête, s'y enracina et finit par la remplir.

Alors, à l'éloignement que Charlotte avait ressenti pour le jeune garçon, succéda le retour de l'ancienne sympathie. Mme Zœhler qui s'était juré de s'enfermer dans son deuil, sentit le besoin de détourner ses yeux de la tombe où dormait la petite fille, et de se rattacher à l'avenir du fils éloigné si durement de la maison. Elle se raidissait bien contre ce penchant nouveau; elle s'accusait de ne pas garder à sa pauvre Elisabeth une conronne de regrets... Mais les vivants appellent les vivants, et l'image d'Eugène banni se révoltait dans la mémoire de Charlotte.

A la fin, M. Zœhler, - et certes il ne demandait pas mieux, - eut commission d'aller à Orléans chercher Eugène, qui depuis longtemps n'avait reçu de ses parents adoptifs ni une visite ni une lettre.

- Le voilà! le voilà, cria l'excellent homme en descendant de voiture et recevant dans ses bras un jeune garcon à la figure expressive et à la taille bien prise.

Charlotte tressaillit et courut vers la porte; mais, malgré elle, ses yeux se remplirent de larmes : car elle pensait que le cercueil de l'autre avait dû franchir ce seuil où Eugène repassait avec des cris d'allégresse.

Quelle effusion que celle de ces premiers moments! Que de baisers échangés! quelle expansion après la

lourdeur de l'absence ! La parole expirait en sons confus; le regard en disait plus que les mots.

Emma accourut au bruit et fut reconnue par Eugéne. que de son côté elle eût eu peine à reconnaître, tant il avait grandi et acquis de force. Eugéne avait toujours aimé beaucoup Emma. Il lui témoigna donc vivement le plaisir qu'il avait à la revoir.

Douces furent les heures qui suivirent ce retour. On arrêta un plan ; il fut convenu qu'Eugène serait conduit aux cours du lycée Bonaparte par un répétiteur soigneusement choisi, et que chaque soir il étudierait la musique sous la direction de Mlle Emma.

Il était bon, affectueux, soumis; sa pétulance d'autrefois avait fait place à une raison étonnante pour son Age et qu'on ne pouvait s'expliquer que par le travail de la pensée dans la solitude et l'abandon.

Il y avait des choses qu'il semblait éviter de dire; et jamais, par exemple, il ne ravivait la douleur de Charlotte en parlant de la petite fille morte. Seulement . il demanda en grace qu'on lui donnat la photographie d'Elisabeth et, sur ses économies, y fit mettre un joli cadre qu'il accrocha dans sa chambrette. Souvent il contemplait réveur ce printemps évanoui...

Une fois, pendant qu'il prenait sa leçon de plano, il demanda à Emma, dans un moment de repos :

- Sais-tu ce qu'est devenue la pauvre femme qui ,

Lesquels faits constituent le délit d'organisa. tion d'une réunion électorale illicite et la complicité de ce même délit, prévus et punis par les articles 8 et 9 de la loi du 6 juin 1868 et 60 du Code pénal.

Dès huit heures du matin, un assez grand nombre de personnes stationnent aux abords du palais; des gendarmes et des factionnaires placés à toutes les portes, ne laissent entrer, jusqu'au moment de l'ouverture de l'audience, que les personnes appelées par leur service ou les membres du barreau.

A neuf heures moins un quart, la salle est ouverte pour les membres du barreau et les journalistes. Quelques personnes, la plupart de hauts fonctionnaires, prennent place derrière le tribunal. Parmi elles, M. Teulon, ancien premier président; M. Aurès, ingénieur en chef; M. le colonel du 83° de ligne.

Deux tables ont été placées au pied du tribunal pour les journalistes, auxquels M. le président fait l'accueil le plus courtois. Parmi les journalistes se trouvent M. André, sténographe du Nouvelliste, de Marseille, qui doit reproduire les débats in extenso.

Un peu avant neuf heures, les portes sont ouvertes au public, et la salle se remplit, mais sans trop de précipitation, et l'on n'entend pas le bruit qui accompagne d'ordinaire une irruption soudaine. Les prévenus prennent place sur des chaises qui ont été préparées.

Quand le tribunal entre en séance, les défenseurs ne sont pas présents; le président les fait prévenir : ils arrivent.

Me Jules Favre est accompagné de MMes Demians, Thourel, Bousquet, Cazot.

Lecture est faite de l'ordonnance de renvoi. Il est procédé à l'interrogatoire des prévenus, qui sont successivement appelés à donner leurs nom, prénoms, profession et domi-

M. le président les informe qu'il va exposer - les faits dont ils sont prévenus, et qu'il les interrogera ensuite, ils pourront laisser à leurs désenseurs le soin de donner une partie de leurs explications, s'ils n'aiment mieux les donner eux-mêmes.

Breton, d'après cet exposé, serait complice pour avoir, en qualité de locataire principal, loué, pour un mois, au prix de 50 fr., un local, sachant qu'il devait servir pour une reunion, et les deux autres comme organisateurs de la réunion.

Lacy-Guillon déclare avoir organisé une réunion électorale privée. J'ai cru, dit-il, avoir été dans mon droit et n'avoir rien à me reprocher.

Sur l'observation du président que la réunion, d'abord privée, aurait dégénéré en réunion publique, Lacy-Guillon répond que si elle est devenue publique, ce n'est point par son fait, mais par celui de l'irruption de la police, irruption qu'il ne qualifie pas.

Il affirme que le nombre des personnes pré-

sentes n'a jamais dépassé celui des invitations distribuées. Il en a été distribué environ de cinq à six cents; elles l'ont été par M. Auril-

Ribot déclare que la réunion a été organisée de bonne foi : J'ai été en retard et n'ai pas assisté à la réunion. Quand j'arrivai, et sur la place, on m'a dit que la porte avait été un moment forcée, et des lors il est possible que des personnes non-invitées soient entrées et que la réunion ait dégénéré.

Ayant mis à la porte un homme qui ne devait pas entrer sans lettre, je pense que personne n'a dû entrer autrement; dans le cas contraire, nous n'y sommes pour rien.

M. Jules Favre demande que Lacy-Guillon s'explique sur les précautions prises pour que son intention soit respectée, car, dit-il, quand la salle a été envahie par la police, la réunion n'a pas dégénéré : il n'y a plus eu de réunion.

M. le président déclare qu'il sera toujours prêt à poser toutes les questions demandées par la défense, le tribunal ne recherchant que

Lacy-Guillon: Je disposai à la porte du local deux hommes de telle façon qu'il ne pût entrer qu'une personne à la fois. Moi même j'étais derrière ces hommes, vérifiant les lettres. A un moment, je vis une personne que je ne connaissais pas : c'était le commissaire central. M. Aurillon lui demanda sa lettre; il répondit qu'il était commissaire et qu'il entrait. Je lui sis remarquer que, précisément parce qu'il était commissaire, il ne devait pas entrer. Ce qui prouve la préméditation, c'est que derrière le commissaire central il y avait six autres personnes; une poussée eut lieu par le fait de la septième personne, à la suite de laquelle Aurillon fut renversé et la salle en-

Breton : Je suis locataire du local en question, que je n'occupe plus depuis huit mois, habitant rue Neuve. Lacy-Guillon et Ribot m'ont demandé ce local, disant qu'ils étaient dans leur droit, s'appuyant sur l'opinion de MM. Laget et Penchinat, et m'offrant de me

Je demandai à consulter quelques personnes. J'allai voir le commissaire central : il était absent. Un autre commissaire, M. Castan, me dit que les réunions électorales étaient interdites; sur mon observation que c'était une réunion privée, il me dit qu'il n'était pas fixé à cet égard, et m'invita à voir le commissaire central. Je vis ce dernier le soir : il me prévint que les réunions publiques étaient interdites. Quant aux réunions privées, il me dit qu'à la rigueur, si j'avais un bail enregistré depuis une quinzaine, peut-être je serais à l'abri.

Me Thourel fait remarquer que c'est par suite de cette déclaration du commissaire central que le bail a été enregistré le lendemain.

témoins.

Les témoins à charge sont au nombre de cinq.

Ceux à décharge, de plus de soixante.

Pour répondre au désir de M. le président d'abréger les débats autant que les nécessités de la défense le permettront, Me Jules Favre déclare renoncer aux dix derniers témoins.

Le témoin M. Bourry a fait parvenir un certificat de maladie.

Louis Fabre, commissaire central: Le 29 juillet, vers neuf heures, conformément aux ordres que j'avais reçus, je me rendis, accompagné de MM. Norbert et Castan, place de l'Oratoire, pour disperser une réunion illégale.

Divers groupes stationnaient sur la place et devant le local : une cinquantaine de personnes étaient à la suite les unes des autres pour entrer. J'entends dire à plusieurs : J'ai oublié mon billet, et on passait outre; nul n'a été refusé; du reste, il eût été impossible de vérifier les lettres, car on n'y voyait pas. Personne ne me demanda rien; je suivis la foule et j'arrivai au milieu. Je demandai le président; ma redingote étant boutonnée, on ne voyait pas mon écharpe, que je montrai alors. Lacy Guillon me dit qu'il n'y avait pas de président, que le local lui appartenait. qu'il répondait de tout, qu'on ne sortirait que par la force des baïonnettes.

M. Soulas prit ensuite la parole, déclara qu'on avait le droit de se réunir, parce que c'était une réunion privée, mais qu'il convenait de céder à la sommation du commissaire central, sauf à protester et à faire juger la question par les tribunaux. Des signes de désapprobation et des sissets se sirent entendre.

M. Margarot m'apostropha ensuite, me demandant qui j'étais, de quel droit j'étais entré, ajoutant d'un air furieux que j'avais violé leur domicile... Il me demanda d'exhiber le mandat en vertu duquel je me présentais. Je répondis en montrant mon écharpe.

« Oni, me répondit Margarot, je vois bien les trois couleurs nationales; mais vous n'avez aucun droit de pénétrer ici, dans mon domicile privé. »

A ce moment éclatèrent des cris, des voci-

J'envoyai alors chercher la force armée.

M. Cazot entra, le chapeau à la main, di-

« Place à Cazot! »

Lacy-Guillon s'adressa à moi, craignant sans doute qu'il lui arrivât quelque accident. Je lui dis de se mettre au fond de la salle avec les soldats. Je vis là aussi une autre personne qui me dit s'appeler Pierre Baragnon, rester jusqu'au bout. Restez avec Lacy-Guillon, lui dis je.

Breton m'a, en effet, consulté la veille au soir; je l'engageai à ne pas insister, lui di-

M. le président informe qu'on va appeler les ; sant qu'il se mettait dans l'embarras et nous y mettait aussi. Il me dit que s'il m'avait vu auparavant, il ne l'aurait pas fait, mais qu'il ne pouvait plus reculer; que, d'ailleurs, il avait une police en règle, et qu'il ne risquait rien...

J'ai estimé, autant qu'on peut le faire dans ces moments, quatre cents personnes dans la première salle, trois cents dans la deuxième, et à peu près autant dans la troisième.

J'ai employé tous les moyens pour éviler l'emploi de la force.

D'après Lacy-Guillon, M. le commissaire central n'a pas dit un mot de vérité : Je nie qu'il ait vu cinquante personnes; qu'il soit entré sans carte ; que j'aie dit que je sortirais par la force des baïonnettes.

M. Fabre, au lieu de me prendre sous sa protection, dit aux soldats : Empoignez cel homme, c'est le plus dangereux! Et c'est moi qui lui ai dit de n'avoir pas peur; car tandis qu'auparavant il était très doux, en ce moment son courage...

M. le président l'invite à respecter les té-

M. Jules Favre demande des explications sur la conversation avec M. Breton.

M. le commissaire central : Nous n'avons parlé avec M. Breton ni de réunion publique, ni de réunion privée; je lui ai dit qu'il avait tort, et je l'engageai à ne pas louer.

M. Breton affirme de nouveau que le commissaire central lui a dit : Si cette réunion est privée et qu'elle ne dégénère pas en réunion publique, à la rigueur, elle serait possible; mais retirez-vous de là.

M. Fabre: Je ne me rappelle pas du tout qu'il ait été question de réunion privée; je n'hésiterais pas à le déclarer s'il en avait élé question entre nous.

A une question de Me Jules Favre, le témoin répond : J'avais reçu l'ordre d'empêcher la réunion, je savais donc qu'une réunion avait lieu.

Me Jules Favre : Pouviez-vous prévenir, au lieu d'empêcher. Dites nous quelles sont ves instructions?

R. J'ai reçu l'ordre d'empêcher la réunion.

M. le président et M. le procureur impérial font observer qu'on ne peut pas exiger davantage du témoin.

D. Pouvez-vous citer quelqu'une des personnes entrées sans carte?

Le témoin : Je ne puis désigner aucune des personnes entrées sans carte.

M. Jules Favre signale des contradictions qui, selon lui, existeraient entre ses déclarations actuelles et son rapport du 29; ainsi le rapport dit qu'on présentait une pièce dont on ne pouvait lire le contenu, faute d'éclairage; il ne disait pas qu'on entrait tout simplement en donnant son nom.

- L'information se fait surtout à l'audience, dit le président.

- Un aveu?... répéta-t-elle d'une voix altérée.

- Voici. Vous m'avez tendu la main la plus géné-

reuse lorsque tout le monde me repoussait : votre pro-

tection m'a relevée dans l'estime publique lorsque li-

nimitié s'efforçait de m'abaisser. Vous seuls avez eu du

cœur. Et non contents de m'admettre chez vous à votre

méfiant, comme si celui-ci avait pu la trabir.

Qu'est-ce?

en m'embrassant, avait dit : « Je suis sa mère! »

- Je l' gnore, répondit la jeune fille. Mais ne songe qu'à la bonne madame Zœhler qui t'a donné tant de marques de tendresse.

Le jeune garçon ne répliqua rien. Sans doute il était profondément reconnaissant envers Mme Zæhler, mais il ne pouvait oublier la pauvre semme jadis entrevue par lu'. Et, croyez le, c'est cela qui faisait la gravité prématurée d'Eugène...

Charlotte, qui pouvait trouver de si grandes consolations dans la tendresse de son fils adoptif et la gratitude de sa jeune amie, recommença à paraître inquiète, à se tourmenter, à garder de nouveau ces longs silences qui avaient suivi la perte de sa fille.

Encore une fois elle souffrait, d'autant plus à plaindre qu'elle n'eût osé avouer le sujet de sa peine.

Inégale d'humeur, elle sentait bien qu'elle tourmentait les autres en se tourmentant elle-même, mais elle ne pouvait réprimer ces paroles saccadées, ces gestes brusques, ces froncements de sourcils qui dénotent une nature véhémente.

Peut-être s'imaginait-elle que nul ne soupçonnait cette agitation, et il fallut, pour qu'elle se décidat à avouer quelque chose, que son mari inquiet la pressat de questions et parlat d'avertir le docteur Foquette.

- Un médecin !... s'écria-t-elle ; gardez-vous en

bien; je ne suis pas malade.

Longtemps Charlotte se fit prier pour donner cet éclaircissement qu'attendait avec impatience l'honnête Zæhler; mais elle ne pouvait davantage résister à des instances dictées par le plus honorable sentiment.

- Eh bien . dit-elle enfin; eh bien ... Non , je rou-

Tenez, ami, mon trouble, mon chagrin, mon fâcheux état de santé, tout vient d'une funeste jalousie qui me ronge et me torture!

- La jalousie! envers qui ? ce n'est pas pour moi,

- Oh! non, certes. Cette jalousie que vainement je cherche à combattre m'a été inspirée par la tendresse presque filiale qu'Eugène éprouve pour Emma.

- Bah I... fit M. Zæhler stupéfait et ne comprenant rien à ce rassinement de sensations.

- Oui, de jour en jour il s'attache davantage à elle. Il semble la préférer à tout le monde, même à moi, à moi qui lui suis si dévouée, à moi qui n'ai plus que lui !... Je ne puis blamer cette amitié d'un enfant pour une jeune fille que sa grâce, sa douceur, son âge même rapprochent naturellement d'Eugène. Mais ce qu'il y a au fond, c'est que j'en suis affreusement malheureuse. Le bon Zœhler, en entendant cette déclaration, se

Charlotte devint rouge et lança à son mari un regard mit à se lamenter.

- Mein Gott! ne vivrons-nous jamais tranquilles? N'est-ce pas de la puérilité de se tourmenter pour des bélises?

- N'appelez pas de ce nom ce que j'éprouve. C'est un mal sérieux, qu'aucun raisonnement ne peut combattre, car il touche presque à la folie.

- Que faire cependant? Nous ne pouvons pas mettre dehors cette jeune fille si parfaite.

Charlotte secoua la tête en signe de dénégation, mais garda le silence.

En entamant cet entretien si intime, les deux époux avaient négligé de fermer la porte de communication qui masquait l'escalier tournant; et comme les voix montaient parfaitement jusqu'à l'entresol, il n'était pas impossible qu'Emma eût entendu sans le vouloir la déclaration dont elle venait d'être l'objet.

Quoi qu'il en soit, rien dans l'expression de ses traits ne témoigna qu'elle fât instruite.

Toute la journée son langage fut aussi égal que d'ordinaire : le soir, elle donna avec le même soin la lecon de musique à Eugène, et, en présence de Charlotte, se montra aussi amicale avec le jeune garçon. Seulement, une fois qu'on fut bien seuls, Eugène étant couché et endormi, Emma dit à M. et Mme Zœhler :

- J'ai à vous faire un aveu qui me pèse.

foyer, vous vous êtes efforcés de me trouver une occupation lucrative. Il a fallu toute la malveillance de monde pour faire échouer votre œuvre charitable. Cela restera éternellement gravé dans ma mémoire. Mais parce que vous avez été si bons, s'ensuit-il que je doive abuser de l'hospitalité, traîner ici des heures per remplies, en un mot ne plus entreprendre d'effois pour me créer des ressources?

Je n'ai pas oublié de qui je suis fille : la vie de Paris n'a pu étousser en moi le souvenir de l'humble village où je suis née. Mon père me reste : c'est près de lui que je dois me retirer; car il est mon protecteur naturel. Ceux qui m'ont déià accablée de leurs critiques auraient, cette fois, raison de me blâmer si je ne retournais pa dans la maison natale, quelque pauvre qu'elle soit. Ainsi, bons et chers amis, permettez à la triste Emm de se séparer de vous et de reprendre le chemin de son

(La suite au prochain numéro.)

- Sans doute, répond Me Jules Favre, mais pour la défense, non pour la prévention.

Le témoin : Nous avons pénétré dans la réunion revêtus de nos insignes, que nous n'avons déconverts que dans la salle.

M. Jules Favre dit:

J'ai visité hier ce local; la plus grande salle, un parallélogramme irrégulier, d'environ 38 mètres de superficie, ne peut contenir que deux cents personnes; les deux autres pièces sont plus petites, et il devait y avoir peu de monde, parce qu'on ne voyait pas de là ce qui se passait dans la grande pièce.

Lacy-Guillon nie le propos où il est question des basonnettes. M. Fabre répète qu'il l'a parfaitement entendu.

(La suite au prochain numero.)

### Nouvelles Diverses.

On lit dans la France, à la date du 31

Il y a ce soir, au palais de Fontainebleau, grand dîner en l'honneur du comte et de la comtesse de Girgenti.

Le dîner sera suivi d'une représentation théâtrale.

Les ministres qui se trouvent en ce moment à Paris assisteront à cette fête.

M. Mon, ambassadeur d'Espagne, est également à Fontainebleau depuis samedi.

Le comte et la comtesse de Girgenti reviennent demain à Paris.

On sait que le comte de Girgenti est le frère consanguin du roi de Naples. Il est issu d'un second mariage avec Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, fille de seu l'archiduc Charles. Né le 12 janvier 1846, le comte de Girgenti est capitaine au 9° régiment de lanciers autrichiens (prince de Liechtenstein).

Marie-Isabelle-Françoise d'Assise, comtesse de Girgenti, est la fille aînée de la reine d'Espagne. Elle est née le 20 décembre 1851.

Mercredi, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Empereur partira pour le camp de Châlons.

- Un télégramme nous apprend que le prince Napoléon, à bord du yacht le Jérôme-Napoléon a visité lundi le port de Hambourg dans le plus strict incognito.

Après avoir visité Altona, le prince s'est fait conduire dans l'après midi à Lubeck, d'où il est revenu à Hambourg.

Le prince doit poursuivre son voyage et se rendre dans la région du Weser.

- Les nouvelles de la santé du jeune prince royal de Belgique redeviennent inquiétantes. L'amélioration constatée pendant quelques jours ne s'est pas soutenue.

D'après le dernier bulletin « la nuit de dimanche à lundi a été mauvaise et l'état du malade laissait à désirer lundi matin.

- Un cyclone orageux a traversé la France la semaine dernière et a cansé sur nombre de points de la zône méridionale, en suivant un ligne qui partirait de l'Atlantique vers La Rochelle pour aboutir aux Alpes, des ravages considérables.

Le Périgord, le Limousin, la Haute-Loire et le massif des Cévennes ont été rudement épronvés. L'ouragan, rencontrant la barrière des Alpes, a tourbillonné sur lui-même et ravagé la Haute-Provence et le Bas-Dauphiné, puis, remontant le long du massif des Alpes jusqu'en Savoie, a bouleversé la route et le chemin de fer du mont Cenis.

Sur ce dernier point une fonte énorme de neiges et de glaces, coincidant avec l'orage, a déterminé des débordements inouis.

Les voies de communication ont été tellement abîmées que ce n'a été qu'au bout de plusieurs jours qu'on a pu rendre la route du mont Cenis praticable aux mulets, de St-Michel à Sollière, pour le service des dépêches.

Le Journal de la Savoie estime que le chemin de fer Fell ne pourra pas reprendre son service avant deux mois.

L'Empereur et le ministre de l'intérieur ont

envoyé des secours en argent sur les points les plus éprouvés des Hautes-Alpes, de la Drôme el aussi de l'Yonne, où une trombe de grêle a éclaté en dévastant les riches vignobles des environs d'Auxerre et de Tonnerre.

### CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Seriez-vous assez bon pour insérer dans votre journal ce qui suit :

« Ma femme était atteinte d'une tumeur cancéreuse au sein, d'un volume énorme; plusieurs médecins conseillaient l'opération, qui offre si peu de chance de guérison. Avant d'accepter ce moyen extrême, je voulus prendre l'avir d'un spécialiste pour ces maladies, de M. le docteur Cabaret; d'après ses conseils, ma femme s'installa dans sa maison de santé, à Billancourt, près de Paris, et; deux mois plus tard, elle était goérie par lui sans opération. Dans l'intérêt de l'humanité, je ne crois pas devoir taire cette guérison. »

Veuillez agréer, etc.

DESACHY LOMRET, maire. Montigny Lengrain, 19 juin 1868.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

La musique du 14° de ligne viendra à Saumur pendant les journées du 6 et du 7 septembre. et se fera entendre aux Courses et au Carrousel.

La présence de cette musique donnera à nos fêtes leur éclat habituel, que nous craignions de voir moins brillant depuis la suppression des musiques de cavalerie.

Les habiles artistes que nous attendons sont connu dans notre ville, où ils se sont dejà fait entendre, et ils sont toujours fort applaudis des dilettanti angevins.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que le Conseil général a approuvé le chemin de fer départemental de Saumur à Poitiers, et a voté pour sa construction la somme de 190,000 fr. sur le budget de 1870. Le conseil général de la Vienne a approuvé le même tracé et voté la subvention demandée par la compagnie.

Le conseil de Maine-et-Loire a donné également un avis favorable au chemin de fer qui doit relier Saumur à Cholet, passant par Doué. Nous espérons qu'une société se constituera sous peu pour donner suite à ce projet. Le conseil a voté une somme de 5,000 fr. sur le budget de 1869 pour étudier le tracé de cette

La chasse est ouverte depuis dimanche matin. Dès samedi soir, toutes les voitures publiques, tous les wagons de chemin de fer étaient remplis de chasseurs, de fusils et de chiens. Un magnifique temps a favorisé les premiers jours.

### MAIRIE DE SAUMUR.

Souscription pour l'expédition française au Pôle Nord.

MM.	Louvet, maire	20	fr.
	Chedeau, adjoint	5	
	Joly, architecte	5	
	Marnay, commissaire de police	3	
	Roffay, architecte	5	

Saumur, 29 août 1863.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelques années nous avons si souvent entendu raconter et vanter tant de bénédictions et de consécrations d'églises que je devrais peut-être vous prier d'annoncer simple. ment et froidement qu'après tant d'autres, une nouvelle église vient d'être consacrée, dans la paroisse de Martigné Briant, par Mgr l'évêque de Limoges, en présence de Mgr l'évêque d'Angers. Mais tant de circonstances ont donné à cette fête un cachet si spécial que je me crois obligé d'entrer dans quelques détails qui pourront intéresser vos lecteurs.

Je vous parlerai d'abord de l'église. Dans une paroisse d'environ 2,000 âmes, cette église n'a été construite qu'avec les ressources de la

fabrique et les offrandes des paroissiens, et cependant elle est belle, grande, magnifique. En entrant, on est frappé d'un aspect grandiose qui vous saisit. Ses trois nefs d'abord, et ensuite les cinq nel's que l'on découvre dans un double transept, lui donnent un caractère original qui plaît à l'œil, et qui fait dire à tous, que c'est une des églises les mieux rénssies de toutes celles que l'on voit surgir à chaque instant du sol de notre Anjou. Mais après le succès de l'architecte, ce que l'on admire davantage, c'est que non-seulement l'église est terminée, mais que toutes les décorations et l'ameublement intérieur sont achevés. Un autel majeur, un autel de la Sainte-Vierge dans une absidiole au fond du chœur, deux autres petits autels, une chaire, un orgue, des confessionnaux, des statues, des vitraux, tout a été offert par des paroissiens, en partie par de pauvres ouvrières ou de simples domestiques. Tout est déjà place, rien n'y manque, que le clocher, qui sera, sans doute, bientôt élevé par l'administration municipale, aidée du gouvernement, qui a promis son concours.

Il y manquait aussi la consécration qu'est venu lui donner Mgr de Limoges, notre compatriote, ancien ami de collége du vénérable curé de Martigné. Pour cette fête, les habitants du bourg avaient préparé de magnifiques décorations. Depuis longues semaines, tous travaillaient dans le silence, et sans faire connaître à leurs voisins les formes nouvelles que leur imagination et bien plus, que leur foi et leur cœur avaient inventées. Mais combien furent grandes la tristesse et la consternation répandues dans tout le bourg, lorsque, dans la matinée du 24 août, un ciel couvert et ensuite une pluie torrentielle vinrent jeter dans tous les cœurs la crainte d'avoir fait des travaux inutiles. Il n'y eut cependant pas de découragement : l'espérance et la prière les soutinrent, et j'aimais à voir le lendemain un bon vieillard qui avait passé toute la matinée en prières, et une jeune personne qui me disait naïvement qu'elle avait dit plus de trente Salve, Regina. Ces prières furent exaucées, et le soir, aussitôt que la pluie eût cessé, on vit ces joyeux chrétiens, hommes, femmes, vieillards, enfants, s'empresser de placer des guirlandes, des girandoles, des oriflammes, des arcs de triomphe, des couronnes, des lustres, toute espèce de décorations aux formes les plus variées et les plus gracieuses qui, encadrées dans une double ligne de verdure, formaient un berceau non interrompu dans toute la longueur du bourg. Chacun étalait avec joie, je dirais presque, avec orgueil, les productions de son génie; mais aussi chacun admirait sans jalousie les heureuses inventions de son voisin. De tout cela il résultait un ensemble plein de variété, mais aussi plein d'harmonie dans la pensée commune, qui fut l'objet de l'admiration de Nos Seigneurs les évêques. Ils arriverent à 5 h. 3/4. Je ne vous dirai ni le discours de M. le maire à l'entrée du bourg, ni la réponse de Mgr d'Angers. Je ne vous rapporterai pas non plus les paroles émues de M. le curé, qui dans l'église raconta à Nos Seigneurs les évêques la merveilleuse générosité de ses paroissiens, laissant dans l'ombre les offrandes mystérieuses d'un grand nombre d'âmes qui n'avaient voulu être connues que de Dieu seul et de leur pasteur. Mgr d'Angers et Mgr de Limoges, en lui répondant l'un après l'autre, firent jaillir de leur cœur des accents chaleureux d'admiration pour la beauté de l'église. et plus encore de remerciement et même de reconnaissance pour la générosité dont les habitants de Martigné out donné une preuve si éclalante. Seigner ein seiner eine Eller eine

Le lendemain chacun était heureux de voir un soleil radieux se lever dans un ciel pur et sans nuages. Ce n'est pas ici le lieu de vous redire la suite de ces belles et admirables prières lithurgiques, par lesquelles l'Eglise fait la dédicace ou la consécration d'un temple, Commencée à 7 h., la cérémonie ne fut terminée qu'à 1 h. 1/2 après midi. Je dois cependant vous parler de la procession des reliques qui vint rompre la longueur des cérémonies et

dans laquelle, le clergé composé de plus de 60 prêtres précédant les reliques, les autorités civiles qui les suivaient, étaient escortés par la belle compagnie de pompiers dont est sière la commune de Martigué. Je ne puis aussi passer sous le silence l'éloquent discours prononcé à la messe, après l'évangile, par M. l'abbé Nérit, professeur de rhétorique, ancien vicaire de Martigné. Prenant pour texte ces paroles de nos saints livres : Jai vu la Jerusalem celeste descendant du ciel et venant de Dieu, il fit voir comment cette église vient de Dieu, d'abord par la création des matériaux, et par la conservation de l'édifice, ensuite par l'onction sainte qui la rend une œuvre divine, enfin par l'inspiration donnée d'abord au vénéré pasteur, et passant comme un souffle divin dans l'âme de ses paroissiens, excitant leurs cœurs généreux, et leur faisant produire cette œuvre merveillense, témoignage de leur foi et gage pour aujourd'hui et pour tous les siècles futurs des plus abondantes bénédictions.

La consécration était terminée, mais tout n'était pas fini. La journée devait être complète. Le soir eut lieu une illumination splendide. Cen'étaient point de ces clartés éblouissantes que jettent dans nos cités le gaz et la lumière électrique; mais ce qui vant mieux, c'est qu'on avait peine à trouver, non pas une maison, mais une fenêtre qui n'eût quelques lampions, quelques bougies ou des lanternes vénitiennes. Il y en avait partout dans les branches des sapins plantés sur les bords des rues. Enfin un seu d'artifice vint couronner ces admirables soleunités. Des jeunes gens qui s'étaient cotisés en avaient fait tous les frais. En même temps, des feux de Bengale projetaient leurs vives lumières sur les vieux créneaux du château féodal, et d'autres, allumés sur la place et dans les rues, réfletaient sur les guirlandes, les arcades et les oriflammes toutes les couleurs de l'arc-en-ciel qui donnaient un aspect féerique à nos rues et à leurs décorations.

Partout la foule était énorme, et cependant aucun désordre, aucun trouble, aucun tumulte ne sont venus attrister cette fête. Une douce joie, mêlée d'une fierté légitime, brillait sur tous les visages. Ces sentiments étaient produits par le témoignage que tous se donnaient au fond de leur conscience qu'ils avaient rempli noblement un devoir, et manifesté hautement un acte de foi dont cette église rappellerait le souvenir pendant de longs siècles à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants.

> H. GRIGNON, curé de Nantilly, Natif de Martigné-Briant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Vienne, 2 septembre. - La Nouvelle Presse libre apprend l'existence d'une note autrichienne, du 27 août, adressée à l'ambassadeur d'Autriche à Berlin.

Cette note donne les détails suivants sur un entretien de M. de Beust avec M. de Werther, ambassadeur de Prusse à Vienne.

M. de Beust aurait manifesté son étonnement de voir le gouvernement prussien faire de la note de M. d'Usedom l'objet d'explications diplomatiques, alors que le silence le plus complet sur cet incident était commandé par l'intérêt commun des deux parties.

La note autrichienne, tout en laissant entrevoir l'indignation provoquée par les intentions qui ont inspiré la note de M. d'Usedom, insiste sur les sentiments pacifiques de l'Autriche, et dit que la paix seule répond à ses besoins actuels.

Berlin, 1er septembre. - Le czar assistera probablement lundi aux manœuvres de cavalerie qui doivent avoir lieu à Berlin.

M. de Bismark reviendra ici à la fin de sep-

Pour les dernières nouvelles : P. Goder.

Voici le sommaire du numéro 1331 de l'Illustration (29 août 1868):

Texte: Revue politique de la semaine. -

Monument élevé à la Pologne, en Suisse. -Courrier de Paris. — Le barrage de Suresnes. - Le phare des Roches-Douvres. - Fontaine-aux-violettes, nouvelle, par M. Aug. Lepage (suite). - Les théâtres. - L'escadre cuirassée française, - Le capitaine Guignon, nouvelle, par M. Jules Cauvain. - Publications de la semaine. - Le mouvement littéraire. - Voyage maritime du ballon le Neptune. - Le noyer américain des Champs Élysées. - Revue du mois, par Bertall - Les abus : le fisc. - Le Yacht-Club.

GRAVURES: Suisse: Monument élevé à la Pologne, près Zurich. - Elévation du phare en fer de l'Exposition de 1867, sur le plateau des Roches-Douvres (Côtes-du Nord). - Rupture de la digue des îles de Neuilly-sur-Seine. - Le barrage de Suresnes. - L'escadre cuirassée française. - Le noyer américain des Champs-Elysées. - Descente du ballon le Neptune au cap Gris-nez. - Revue du mois, par Bertall.

- Coupe offerte par l'Empereur à la Société du Yacht-Club. - Rébus.

Sommaire du Paris Mag	azine du 30 août.
Semaine parisienne	ÉMILE BLAVET.
Les "pamphlétaires	
George Hainl	
Ceci et cela	ALEX. DUVERNOIS.
Un vieux manchon	JULES RICHARD.
Bohême	Louis Hébert.
Chambre des députés Les mots de la semaine	FRANCIS MAGNARD.
De Paris à Bude en 1868	Louis Dépret.
Autour de la corbeille	
Premières et reprises	ÉMILE BLAVET.
Paris-Théâtre	JULES PRÉVEL.

CONCERT-PATTI. - Direction ULLMAN. Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868

Grand ensemble de huit célébrités. -CARLOTTA PATTI. - Mm. TESSEIRE. - MM. VIEUXTEMPS. — GÉRALDY. — Théodore RITTER. - JACQUART. - TRENKA. - Chansonnettes par LEVASSOR. — On donnera les détails plus tard.

### BULLETIN FINANCIER.

Les affaires sont calmes, bien qu'on soit à la fin du mois et à la veille de la réponse des primes, ce qui semble indiquer que cette réponse ne sera précédée d'aucun mouvement important. Les efforts tentés pour peser sur le marché ou pour le relever, restent sans résultat.

Le 3 p. 100 cherche à s'établir à 71, mais il éprouve quelque peine à y réussir; après avoir fait ce cours, il reste ferme à 70 95.

L'Italien, sous l'influence des achats de banque, s'élève à 52 70 et retombe à 52 45. Il présente toujours les mêmes écueils.

Nos chemins de fer sont en variation ; on dirait qu'ils ont atteint le maximum de leur valeur.

Les Autrichiens sont bien tenus; les Lombards sont en hausse, ils ont touché 420; dans l'opinion de la Bourse leur hausse indiquerait la proximité de l'émis-

sion de 500,000 obligations, dont il est question de puis quelque temps. Le prix d'émission serait 211 fr. ces renseignements demandent confirmation.

Les Obligations qui continuent à attirer les capitaux de placement sont celles qui, a sécurité égale, et dont les prix actuels inférieurs à ceux de leur capitalisation normale qu'elles ne peuvent manquer d'afteindre dans un avenir prochain, offrent un bénéfice important comme prime d'achat, et un intérêt aussi élevé et aussi bien garanti que celui de leurs similaires.

De ce nombre sont les obligations du Médoc, de Perpignan à Prades, de Vitre à Fougères, des houillères d'Ahun, des lits militaires, et celles de la Halle aux cuirs de Paris. Ces dernières ont été enlevées en vingtquatre heures, la semaine passée, à 290 fr., taux d'é-

La souscription aux obligations des Transatlantiques garanties par l'Etat, a été close au milieu d'un brillant succès. Ces titres, émis, comme je l'ai dit, à 465, font une prime importante en Bourse.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# Année

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1er de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingeries, Broderies, Tapisseries, Carlonnages.—18 Gravures de Modes.—Gravures artistiques.—Fac-simile d'Aquarelles.—Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

### TROIS EDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1er et le 16 de chaque mois. Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso. Paris: 15 francs. - Départements: 18 francs.

La Bleue, avec 30 Gravures - total 48 par an - et 8 pages de Modes, Chronique, etc. Paris: 16 francs. - Départements: 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions; plus, chaque mois, une Planche de Patrons à découper, à pièces indépendantes: Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1er janvier.

# LA POUPEE MODELE

## Journal des Petites Filles

CINOUIÈME ANNÉE.

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. - Cartonnages, - Joujoux, - Petit Théâtre, — Musique, etc.

### Paris: 6 francs. – Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des quatre 1'" années forme quatre beaux volumes in-8°. - Même prix que l'abonnement. - Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal. Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (46° année).

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

### WEINED MR DO UNE MAISON,

Sise à Saumur, place de l'Arche-Dorée, 18,

Occupée par M. Mormont, débitant. S'adresser au notaire.

### A VENDRE UNE BELLE CUVE

(Système Chaptal)

Cerclée en ser, contenant 110 hectolitres.

S'adresser à la Goujonnière, à Couziers près Fontevrault, au garde de la propriété.

### A WIELD DE ME

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. - Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### THE NEW YORK

AUX ENCHÈRES.

Le samedi 5 septembre 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de Me Henri Plé, commissairepriseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de plusieurs beaux foudres de diverses grandeurs, américaine, calèche; une très belle pompe Japy, en cuivre, à double effet, munie de tous ses agrès (110 mètres de tuyaux), débitant 30 barriques d'eau à l'heure, pouvant à l'occasion servir de pompe à incendie.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

On demande un ménage pour tenir une basse-cour dans les environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER DE SUITE, Pour cause de santé,

Un très-beau magasin de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orleans, 31, a Saumur

Beaucoup de facilités pour le paie-

On demande à la campagne un domestique pour cultiver un jardin, panser un cheval et conduire.

S'adresser à l'hôtel d'Anjou, à Sau-(388)mur.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

# APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, bréveté, Paris.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, Md de faïence et verrerie. rue du Portail-Louis.

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ECUYER LOYS DE CUSSIERE.

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

Mer MANNING, archevêque de Westminster. Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de Ms l'évêque d'Angers, Par M. l'abbé PICHERIT.

Paris, librairie Poussielgue frères. - Saumur, Grasset et Godet.

### BRODELING SMC EDEC EPARENS.

RENTES ET ACTIONS	BOUR	BOURSE DU 2 SEPTEMBRE										
au comptant.	Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Dernier cours.		Hausse.		Baiss	
3 pour cent 1862	70	70	D	D	D	10	70	80	D	10	D	
4 1/2 pour cent 1852	102	75	0	D	n	25	102	80	10	05	D	
Obligations du Trésor	480	Ð	D	Ð	0	20	480	10	10	8	D	
Banque de France	3155	D.	10	. 0	15	D	3155	10	D		19	
Crédit Foncier (estamp.)	1436	25	0	p	3	75	1435	p	D	))	1	9
Crédit Foncier colonial	D	10	10	D	9	10	10	b	10	D	10	
Crédit Agricole	Q.	, b	0	n	4	D	627	50		. 10	D	
Crédit industriel	647	50	1	25	10	0	645	D	10	10	2	5
Crédit Mobilier (estamp.).	277	50	13	10	1	25	285	10	7	50	3	
Comptoir d'esc. de Paris	696	25	b	. 10	1	25	696	25	2	n	D	
Orléans (estampillé)	907	50	2	50	0	D	906	25	10	10	1	9
Orléans, nouveau	10	. 10	10	20	9	1)	D	D	10	9	D	
Nord (actions anciennes)	1176	25	0	10	3	75	1177	50	1	25	5	
Est	570	D	3	75	1)	. 0	570	0	10	n	99	W
Paris-Lyon-Méditerranée.	963	75	n	n	0	D	965	10	1	25	- 10	
Lyon nouveau		D	10	D	. b	D	D	n	10	D	10	
Midi	586	25	10		10	D	586	25	20	10	A	
Ouest	580	D	D	70	2	50	580	0	10	10	b	
Ci. Parisienne du Gaz	1517	50	b	n	2	50	1520	10	2	50	10	76
Canal de Suez	400	. 0	3	75	9	p	898	75	D	n	1	2
Transatlantiques	358	75	1	25	10	23	355	В	10	0	3	7
Emprunt italien 5 0/0	52	70	10	25	))	D	52	60	0	0		1
Autrichiens	541	25	1	25	0	0	542	50	å.	25	29	
Sud-Autrich Lombards	415	))	D	0	3	75	415	1))	10	0	2	
Victor-Emmanuel	41	Ŋ	0	0	1)	50	41	50	10	50	0	
Romains	37	50	10	10	))	25	38	0	10	50		
Crédit Mobilier Espagnol	292	50	D	D	D	20	292	50	0	D .	n	
Saragosse	»		9	0	n	D	76	25	10	D		
Séville-Xérès-Séville	10	10	0	n	n	0	0	0	9	0		
Nord-Espagne	51	0	D	n	9	n	52	50	1	50	10	
Compagnie immobilière.	113	75		» l	Ð	0	121	25	7	50		

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garantles par l'État, remboursables à 500 fr.

	THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PERSON OF T										15000	
1	Nord	334	50	10	D	1 0	» 11	335	0 1	b	0 1	10
1	Orléans	323	50	10	D	2	20	324	D	D	10	D
	Paris-Lyon - Méditerranée.	10	B	10	1)	10	D	335	D	D	10	10
	Ouest	321	50	10	10	- D	20	321	10	20	n	10
	Midi											
1	Est.	323	*	10	10	D	4	323	50	· w	10	0

Saumur, P. GODET, imprimeur.